



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

football

Question écrite n° 24762

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre des sports sur l'attraction des investisseurs par les clubs de football professionnels français. Les clubs de football professionnels français sont moins attractifs pour les investisseurs en raison d'une concurrence de la part de nos voisins européens en termes de charges fiscales et sociales. Ils sont de ce fait moins forts dans la compétition européenne entre les clubs. Il lui demande donc s'il envisage de prendre des mesures afin d'alléger ces charges, ce qui rendrait les clubs de football professionnels français aussi attractifs pour les investisseurs que leurs homologues européens.

Texte de la réponse

À la suite de la mission confiée à Jean-Pierre Denis, visant à analyser les causes des différences de compétitivité des clubs professionnels en Europe, le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative a réuni, le 19 février 2004, l'ensemble des acteurs du sport professionnel français au sein d'un comité de suivi chargé de débattre de l'évolution de l'encadrement juridique du sport professionnel. Lors de cette réunion, ont notamment été reconnues la nécessité de combler les handicaps dont souffrent les clubs professionnels français par rapport à leur concurrents européens ainsi que celle de renforcer l'attractivité et le rayonnement du sport français. Le ministre a décidé de répondre aux principales revendications en mettant en place six groupes de travail. Ceux-ci seront chargés de présenter des propositions au comité de suivi pour la rentrée prochaine.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24762

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 septembre 2003, page 7081

Réponse publiée le : 15 juin 2004, page 4509